

Hélène PARADIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLÉANS

51, BOULEVARD DE CHÂTEAUDUN
B.P. 36
45016 ORLEANS CEDEX 1
TÉL. 02 38 62 12 89 - FAX. 02 38 77 12 01
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 954 217 37 339

ASSOCIATION BIO CENTRE

**Cité de l'Agriculture
13, Avenue des droits de l'Homme**

45921 – ORLEANS Cedex 09

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Hélène PARADIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLÉANS

51, BOULEVARD DE CHÂTEAUDUN
B.P. 36
45016 ORLEANS CEDEX 1
TÉL. 02 38 62 12 89 - FAX. 02 38 77 12 01
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 954 217 37 339

ASSOCIATION BIO CENTRE

**Cité de l'Agriculture
13, Avenue des droits de l'Homme**

45921 – ORLEANS Cedex 09

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**



Hélène PARADIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLÉANS

51, BOULEVARD DE CHÂTEAUDUN
B.P. 36
45016 ORLEANS CEDEX 1
TÉL. 02 38 62 12 89 - FAX. 02 38 77 12 01
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 954 217 37 339

ASSOCIATION BIO CENTRE
Cité de l'Agriculture
13, Avenue des droits de l'Homme

45921 ORLEANS Cedex 09

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux Membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « BIO CENTRE », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...



I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de mes travaux et des informations qui m'ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, je me suis assurée de la réalité des subventions perçues pour partenaires, des subventions d'exploitation à recevoir, et des fonds dédiés sur subventions, tels qu'ils figurent dans votre bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT À ORLEANS, le 22 mars 2010


Hélène PARADIS.

Commissaire aux Comptes
Inscrite auprès de la Compagnie Régionale d'Orléans

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.dep.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 069	848	220			220
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 102	3 102				
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	27 839	23 362	4 478	4 737		- 259
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	32 010	27 312	4 698	4 737		- 39
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	3 373	1 465	1 908	2 594		- 686
Avances et acomptes versés sur commandes	50		50	1 382		- 1 332
Créances usagers et comptes rattachés	60 897	60	60 837	45 811		15 026
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	478		478	640		- 162
. Personnel						
. Organismes sociaux	502		502			502
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	534 540		534 540	210 710		323 830
Valeurs mobilières de placement				43 194		- 43 194
Disponibilités	293 974		293 974	44 661		249 313
Charges constatées d'avance	2 098		2 098	1 040		1 058
TOTAL (II)	895 912	1 525	894 387	350 031		544 356
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	927 922	28 837	899 085	354 769		544 316

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	56 560	56 560	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	81 552	81 552	
. Report à nouveau	-6 395		- 6 395
. Résultat de l'exercice	3 813	-6 395	10 208
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	135 530	131 717	3 813
Provisions			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	386 072	14 023	372 049
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	386 072	14 023	372 049
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées		2 721	- 2 721
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22	2 680	- 2 658
Fournisseurs et comptes rattachés	105 259	85 718	19 541
Autres	272 202	114 703	157 499
Produits constatés d'avance		3 207	- 3 207
TOTAL (IV)	377 483	209 029	168 454
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	899 085	354 769	544 316
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises	8 438		8 438	9 357	- 919	-9,82	
Production vendue biens	30		30		30		
Production vendue services	148 521		148 521	145 273	3 248	2,24	
Montants nets produits d'expl.	156 989		156 989	154 630	2 359	1,53	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			842 825	396 866	445 959	112,37	
Dons							
Cotisations							
Legs et donations							
Produits liés à des financements réglementaires			14 023	18 783	- 4 760	-25,34	
Autres produits			97	26	71	273,08	
Reprise de provisions			244	2 931	- 2 687	-91,68	
Transfert de charges			9 485	23 649	- 14 164	-59,89	
Sous-total des autres produits d'exploitation			866 675	442 255	424 420	95,97	
Total des produits d'exploitation (I)			1 023 664	596 885	426 779	71,50	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			440	1 235	- 795	-64,37	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			626	1 293	- 667	-51,59	
Total des produits financiers (III)			1 066	2 528	- 1 462	-57,83	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion			1 079	5 634	- 4 555	-80,85	
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)			1 079	5 634	- 4 555	-80,85	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 025 809	605 047	420 762	69,54	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-6 395	6 395	-100,00	
TOTAL GENERAL			1 025 809	611 441	414 368	67,77	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises et de matières premières				18 128	- 18 128	-100,00	
Variation de stock marchandises et matières premières			930	2 796	- 1 866	-66,74	
Autres achats non stockés			86 042	103 801	- 17 759	-17,11	
Services extérieurs			32 873	24 652	8 221	33,35	
Autres services extérieurs			137 696	104 167	33 529	32,19	
Impôts, taxes et versements assimilés			27 086	22 460	4 626	20,60	
Salaires et traitements			233 725	213 608	20 117	9,42	
Charges sociales			103 323	94 586	8 737	9,24	
Autres charges de personnels			383		383		

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Subventions accordées par l'association						

Handwritten signature

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	2 004	2 908	- 904	-31,09
Dotations aux provisions	60	337	- 277	-82,20
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	386 072	14 023	372 049	n/s
Autres charges	11 487	9 225	2 262	24,52
Total des charges d'exploitation (I)	1 021 681	610 690	410 991	67,30
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	282	361	- 79	-21,88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	282	361	- 79	-21,88
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	33	390	- 357	-91,54
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	33	390	- 357	-91,54
Impôts sur les sociétés (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	1 021 996	611 441	410 555	67,15
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	3 813		3 813	
TOTAL GENERAL	1 025 809	611 441	414 368	67,77
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE



Principes comptables généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations non décomposables

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ".

et au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière

<p>Montant des engagements pris en matière de compléments de retraite et indemnités assimilées</p> <p>(code du commerce Article D24-16)</p>	
<p>Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite au 31/12/09 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode de calcul choisie : - Table de mortalité : - Taux d'actualisation : - Age minimal de départ en retraite : - Taux de rotation du personnel: - Taux de charges sociales: <p>Compte tenu de ces hypothèses, les engagements pour indemnité de fin de carrière s'élèvent à 6 185 € (charges sociales comprises) au 31 décembre 2009.</p>	<p>Rétrospective INSEE 2000 0.98% 65 ans Faible 45%</p>

Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations versées aux 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association Biocentre s'élève à 45 348 euros (salaires bruts et indemnités de représentation).



Hélène PARADIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLÉANS

51, BOULEVARD DE CHÂTEAUDUN
B.P. 36
45016 ORLEANS CEDEX 1
TÉL. 02 38 62 12 89 - FAX. 02 38 77 12 01
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 954 217 37 339

ASSOCIATION BIO CENTRE

**Cité de l'Agriculture
13, Avenue des droits de l'Homme**

45921 – ORLEANS Cedex 09

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Hélène PARADIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRITE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ORLÉANS

51, BOULEVARD DE CHATEAUDUN
B.P. 36
45016 ORLEANS CEDEX 1
TÉL. 02 38 62 12 89 - FAX. 02 38 77 12 01
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 954 217 37 339

ASSOCIATION BIO CENTRE
Cité de l'Agriculture
13, Avenue des droits de l'Homme

45921 ORLEANS Cedex 09

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'Assemblée générale de l'association Bio Centre

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, j'ai été avisée des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2009.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisée, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelles de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ENTRE BIOCENTRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les conventions suivantes se sont renouvelées entre votre association BIOCENTRE et :

Le président M. Serge MAUTOUCHET

- 1) Une convention ayant pour objet l'assistance dans le développement commercial de la restauration collective bio, pour un montant total de 18000 € plus frais.



Au 31 décembre 2009, au titre de cette convention, Biocentre a comptabilisé un montant de 10 682.70 € de charges sur l'exercice, dont 1 742.70 € de frais.

- 2) Au titre de son mandat d'administrateur, et conformément aux décisions de votre Conseil d'administration du 11 septembre 2007, Monsieur Mautouchet a également perçu :
- 6 146.18 € de frais de déplacement *20 000 km x 0,307/km*
 - 3 370.00 € d'indemnités de représentation *18j.*

L'association Val Bio Centre, dont le président M. Bruno Lecoq, est administrateur

- 1) Une convention de mise à disposition et d'hébergement de personnel par Biocentre. Le montant facturé sur l'exercice à Val Bio Centre est de 19 169,33 €.
- 2) Une convention de partenariat restauration collective bio, par laquelle Biocentre s'engage en particulier à assurer l'intégralité des démarches liées à l'activité approvisionnement Restauration Hors Domicile. A ce titre, Biocentre a enregistré dans ses comptes 2009 des produits facturés pour un montant de 16 546 €.

Les membres du Conseil d'administration

Conformément aux décisions de votre Conseil d'administration du 11 septembre 2007, des frais d'indemnisation des administrateurs ont été versés :

Nom	Prénom	Frais de déplacement (KM + péage)	Indemnité de représentation	Montant total remboursé en 2009
VINCENT	Jean-François	2 031,85 €	1 460,00 €	3 491,85 €
GOUBLE	Sandrine	295,75 €	150,00 €	445,75 €
GAULAÏNDEAU	Claude	1 355,80 €	1 480,00 €	2 835,80 €
DURAND	Joël	663,95 €	530,00 €	1 193,95 €
HUET	Solange	227,55 €	210,00 €	437,55 €
TOUZEAU	Vincent	1 394,15 €	1 690,00 €	3 084,15 €
RIFFARD	Philippe	355,20 €	850,00 €	1 205,20 €
POTHIER	Sylvain	154,50 €	200,00 €	354,50 €
MONMARCHE	Gabriel	514,10 €	320,00 €	834,10 €
DURAND	Joël		50,00 €	50,00 €

FAIT A ORLEANS, le 22 mars 2010


Hélène PARADIS

Commissaire aux Comptes
 Inscrite auprès de la Compagnie Régionale d'Orléans